

## **QUELQUES NOTIONS D'HISTOIRE LOCALE LA VENUE DE LA Cie I.B.M. France AU « PLAN DU BOIS »**

Il y a plusieurs siècles, les populations de la GAUDE et de SAINT-JEANNET pratiquaient simultanément l'affouage dans les terrains du "Plan du Bois".

Au 16° siècle, lors de l'érection de la GAUDE en commune, les terrains où s'effectuait cet affouage furent incorporés dans cette dernière. De ce fait les Saint-Jeannois éprouvèrent des difficultés à continuer cette pratique. Difficultés qui durent devenir croissantes à telle enseigne qu'en 1836 le Maire de SAINT-JEANNET, Joseph EUZIERE DE LA VALETTE, fit une action revendicative devant le Tribunal de Grande Instance de GRASSE, cette juridiction étant compétente en raison du caractère privé du bien revendiqué, le Tribunal Administratif, Conseil de préfecture à l'époque, traitant les affaires publiques.

En 1842 le Tribunal rendit un jugement qui, accompagné d'un plan de géomètre, définit deux lots d'égale surface totalisant chacun 225.000 M2. Un tirage au sort attribua à la commune de SAINT-JEANNET le lot situé au Sud.

En 1959 le Conseil Municipal de notre commune décida la mise en vente de ce lot. Vente dont le produit était destiné au financement de travaux communaux tels que groupe scolaire, le nouveau cimetière, la création de chemins communaux (Château Bresson, la Sablière, la Tourraque, etc...). C'est alors qu'étant Maire, je fis de la publicité pour cette vente et je reçus une convocation de l'étude de Maltré HUGUES notaire à VENCE.

A cette convocation, je fus mis en présence de Monsieur PAPO, qui me dit confidentiellement que le terrain de la Commune de SAINT-JEANNET intéressait la Cie I.B.M. France. Cette confiance ne m'apprit pas grand chose car, comme bien d'autres et non des moindres, j'ignorais tout de cette société. Rencontrant le frère de mon gendre, Gérard PIC, lors d'une visite dans le Var j'appris de ce dernier la nature de l'activité de cette Cie, car il l'avait connue aux U.S.A. et au CANADA, pendant son séjour dans ces pays. J'appris ainsi le dynamisme des dirigeants de cette importante Société.

Le Conseil municipal fut également saisi d'une offre de firmes cinématographiques. L'économie de ces dernières présentant un caractère plus fluctuant que celle de la Cie I.B.M. France, le Conseil Municipal opta pour la vente à cette dernière. Le présent lui donne grandement raison.

./.

La vente eut lieu en 1960 pour la somme de 550.000 Francs nouveaux. Monsieur PAPO signant pour le compte de la Cie et moi-même pour celui de la Commune.

Sur demande de Monsieur PAPO, je me mis à rechercher le jugement du Tribunal de 1842 et je constatais qu'une superficie de 5000 M2 avait été soustraite à notre lot. En 1930, lors de la révision du cadastre de LA GAUDE, celle-ci avait incorporé à son lot les 5000 M2 manquants. Ayant contacté le Maire de LA GAUDE de l'époque celui-ci invoqua la prescription (il y avait 30 Ans) pour garder le terrain.

Ayant consulté le Code Civil, j'appris que "nul ne peut prescrire contre son propre titre". Ce qui était bien-le cas. Je fis part au Sous-Préfet de GRASSE, alors Monsieur DELPLANQUE, de la situation, celui-ci me promit d'approuver la délibération que prendrait à cet effet le Conseil Municipal de SAINT-JEANNET.

Cette délibération, approuvée, le Service du cadastre, effectua le transfert sur la côte de SAINT-JEANNET, qui permit la passation d'un nouvel acte notarié pour la vente des 5000 M2.

Comme ces derniers étaient très bien situés en bordure de route le prix de vente fut fixé à 10 Francs nouveaux le M2. Mais l'Inspecteur des Domaines chargé de vérifier la bonté de l'opération trouva le prix trop élevé !!! Lui ayant présenté des arguments valables, il finit par entériner l'opération et accepter le prix, prix que la Cie I.B.M. FRANCE était de son côté heureuse d'accepter.

Cette dernière construisit donc dès 1960 son centre d'études, qui devait s'agrandir considérablement en surface et en bâtiments, au point de devenir pour la région un potentiel économique de première grandeur et de rester dans le cadre des activités de la Côte d'Azur.

En décidant ces ventes le Conseil Municipal de cette époque contribua au développement de notre commune et des communes voisines telles que celles de LA GAUDE, GATTIERES, VENCE, SAINT-LAURENT-DU-VAR, etc...

René VEYSSI  
Maire Honoraire de STJEANNET